

Centre Communal  
D'Action Sociale

COMMUNE DE  
L'HORME  
Loire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'An Deux Mil Vingt Quatre, le 13 février,  
Le Conseil d'Administration du CCAS de L'HORME, dûment  
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la  
présidence de Monsieur Julien VASSAL, Président.  
Date de la convocation du Conseil d'Administration :  
Le 06 février 2024.

**Présents** : M. Julien VASSAL, Mme Claire VINCENT, Mme Dalila  
OUAKKOUCHE, Mme Colette BOUTEILLE, M. Jean-Paul FAUVET

**Absents excusés** : Mme Françoise BECH, M. Joël SANCHEZ, M. Maurice  
MANET, M. Damien PAYRE

Nombre de Conseillers	
En exercice	9
Présents	5
Votants	5

Objet : Délibération :2024-06  
**Dossier d'aide sociale à  
l'hébergement en faveur d'une  
personne handicapée**

Le Département de la Loire demande au CCAS de L'Horme de donner un  
avis favorable (ou non) sur une demande d'aide sociale au services  
ménagers pour une personne handicapée.

Monsieur le Président présente une demande d'aide sociale à  
l'hébergement en faveur d'une personne handicapée.

Aide demandée pour Madame [Nom] née le [Date]  
[Prénoms], divorcée. Cette personne est actuellement résidente à  
l'EHPAD La Renaudière à Saint-Chamond, son ancienne adresse :  
[Adresse] à L'Horme.

L'aide sociale à l'hébergement pour personne handicapée est exonérée de  
la mise en jeu de l'obligation alimentaire. Cette aide est versée sans étude  
préalable de la situation des obligés alimentaires qui ne sont pas mis à  
contribution.

**Le Conseil d'Administration**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
donne un avis favorable à cette demande d'aide sociale à l'hébergement  
en faveur d'une personne handicapée.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201105-20240213-2024-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2024  
Publication : 21/02/2024

L'HORME, le 13 février 2024

Le Président

J. VASSAL

